



LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
FDS Réf.: 130271 FFF031
Date d'émission: 15/06/2017 Date de révision: 13/07/2018 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : LAVE + CHLORE
Code du produit : 130271
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant pour vaisselles en machine avec agent chloré
Utilisation de la substance/mélange : Dégraissant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GEH
Parc d'Activités des Cortots - 12, rue des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON - FRANCE
T 0810 026 826
geh@geh.fr - www.geh.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (N° ORFILA)

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
Composants dangereux : Hydroxyde de sodium; Hypochlorite de sodium, solution 12% Cl actif
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P404 - Stocker dans un récipient fermé.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phrases EUH : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---------|---|
| Hydroxyde de sodium | (N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27 | 10 - 20 | Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 |
| Hypochlorite de sodium, solution 12% Cl actif | (N° CAS) 7681-52-9 (N° CE) 231-668-3 (N° Index) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-211948815434 | 5 - 15 | Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 |
| 2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique | (N° CAS) 37971-36-1 (N° CE) 253-733-5 (N° REACH) 01-2119436643-39 | 1 - 5 | Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques |
|---|---|--|
| Hydroxyde de sodium | (N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27 | (0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314 |
| Hypochlorite de sodium, solution 12% Cl actif | (N° CAS) 7681-52-9 (N° CE) 231-668-3 (N° Index) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-211948815434 | (C >= 5) EUH031 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
 Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs.
 Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
 Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
 Produits incompatibles : Acides forts.
 Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

| | | |
|--------|--------------------------|-----------------------|
| France | Nom local | Sodium (hydroxyde de) |
| France | VME (mg/m ³) | 2 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Gants de protection. Porter des gants appropriés. Gants de protection en latex. Gants en caoutchouc nitrile

Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Fontaine oculaire avec liquide adapté. A défaut point d'eau à proximité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Liquide. |
| Couleur | : Incolore à légèrement jaune. |
| Odeur | : Chlore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : > 13 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1.18 +/-0.01 |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives. Produit basique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Produit très réactif. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1)

| | |
|--------------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |

Hypochlorite de sodium, solution 12% Cl actif (7681-52-9)

| | |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| | |
|--|--|
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: > 13 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. pH: > 13 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration | : Non classé |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|---|--------------|
| Toxicité aquatique aiguë | : Non classé |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé |

2-phosphonobutane-1,2,4-acide tricarboxylique (37971-36-1)

| | |
|----------------|------------------------------------|
| CL50 poisson 1 | 3440 mg/l Oncorhynchus mykiss 48 h |
| CE50 Daphnie 1 | 265 mg/l |

Hypochlorite de sodium, solution 12% Cl actif (7681-52-9)

| | |
|----------------|-----------------|
| CL50 poisson 1 | 0,01 - 0,1 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 0,01 - 0,1 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

LAVE + CHLORE

| | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le ou les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis par le règlement CE n°648/2004. |
|------------------------------|--|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LAVE + CHLORE

| | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Méthodes de traitement des déchets | : Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |

LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ecologie - déchets

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|--|--|--|--|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| 3266 | 3266 | 3266 | 3266 | 3266 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. | CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. | Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. | CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. | CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. |
| Description document de transport | | | | |
| UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Hydroxyde de sodium(1310-73-2) ; Hypochlorite de sodium, solution 12% Cl actif(7681- 52-9)), 8, III, (E) | UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III | UN 3266 Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s., 8, III | UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III | UN 3266 CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., 8, III |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| 8 | 8 | 8 | 8 | 8 |
|  |  |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| III | III | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

Transport par voie terrestre

| | |
|--|---------------------------|
| Code de classification (ADR) | : C5 |
| Dispositions spéciales (ADR) | : 274 |
| Quantités limitées (ADR) | : 5I |
| Quantités exceptées (ADR) | : E1 |
| Instructions d'emballage (ADR) | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) | : MP19 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : T7 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : TP1, TP28 |
| Code-citerne (ADR) | : L4BN |
| Véhicule pour le transport en citerne | : AT |
| Catégorie de transport (ADR) | : 3 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) | : V12 |
| Danger n° (code Kemler) | : 80 |

LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Panneaux oranges :

80

3266

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274
 Quantités limitées (IMDG) : 5 L
 Quantités exceptées (IMDG) : E1
 Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
 Instructions pour citernes (IMDG) : T7
 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28
 N° FS (Feu) : F-A
 N° FS (Déversement) : S-B
 Catégorie de chargement (IMDG) : A
 Propriétés et observations (IMDG) : Reacts violently with acids.?Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
 Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841
 Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
 Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852
 Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
 Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856
 Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
 Dispositions spéciales (IATA) : A3
 Code ERG (IATA) : 8L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C5
 Dispositions spéciales (ADN) : 274
 Quantités limitées (ADN) : 5 L
 Quantités exceptées (ADN) : E1
 Transport admis (ADN) : T
 Equipement exigé (ADN) : PP, EP
 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C5
 Dispositions spéciales (RID) : 274
 Quantités limitées (RID) : 5L
 Quantités exceptées (RID) : E1
 Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7
 Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP28
 Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
 Catégorie de transport (RID) : 3
 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
 Colis express (RID) : CE8
 Numéro d'identification du danger (RID) : 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

LAVE + CHLORE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

| Composant | N° CAS | % |
|-----------------------------------|------------|---------|
| SODIUM HYDROXIDE | 1310-73-2 | >=10% |
| SODIUM HYPOCHLORITE | 7681-52-9 | >=10% |
| PHOSPHONOBUTANETRICARBOXYLIC ACID | 37971-36-1 | 1 - 10% |

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant | % |
|-------------------------------|-------|
| agents de blanchiment chlorés | 5-15% |
| phosphonates | <5% |

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|-----------------|---|
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Met. Corr. 1 | Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit